

Plate-forme pédagogique et Programme d'activités

Adopté par le conseil d'administration le 14 décembre 2016



Table des matières

Première partie : Plateforme pédagogique du CPE Des premiers pas.....	4
1. Présentation	4
1.1 Historique	4
1.2 Organigramme.....	5
1.3 Objectifs de la plate-forme.....	6
2. Mission éducative.....	6
3. Valeurs privilégiées.....	6
3.1 Définitions	6
3.2 Mise en application	7
4. Programme éducatif « Accueillir le petite enfance »	8
4.1 Principes de base.....	8
4.2 Orientation générale	8
4.3 Objectifs spécifiques.....	8
5. Programme éducatif vécu au quotidien.....	9
5.1 Pédagogie ouverte.....	9
5.2 Définition de la pédagogie ouverte.....	9
5.3 Application de la pédagogie ouverte.....	9
5.4 Les quatre conditions de l'application de la pédagogie ouverte	11
Deuxième partie : programme d'activités du CPE Des premiers pas.....	11
6. Les cinq aspects du développement global de l'enfant	11
7. Dimension affective.....	12
7.1 Piste favorisant le développement de la dimension affective	12
8. Dimension physique et motrice	12
8.1 Piste favorisant le développement de la dimension physique et motrice.....	12
9. Dimension sociale et morale	13
9.1 Piste favorisant le développement de la dimension sociale et morale.....	13
10. Dimension cognitive	13
10.1 Piste favorisant le développement de la dimension cognitive.....	13
11. Dimension Langagière	13
11.1 Piste favorisant le développement de la dimension cognitive.....	14
Troisième partie : Annexes.....	14

12.	La vie en pouponnière	14
13.	Les saines habitudes alimentaires au CPE Des premiers pas	15
14.	Restrictions alimentaires	17
14.1	Les obligations légales	17
14.2	La Charte des droits et libertés de la personne.....	17
15.	Saines habitudes de vie	18
16.	Politique face à la sieste	18
17.	Interventions privilégiées au CPE Des premiers pas	19
18.	L'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité.....	20

Première partie : Plateforme pédagogique du CPE Des premiers pas

1. Présentation

1.1 Historique

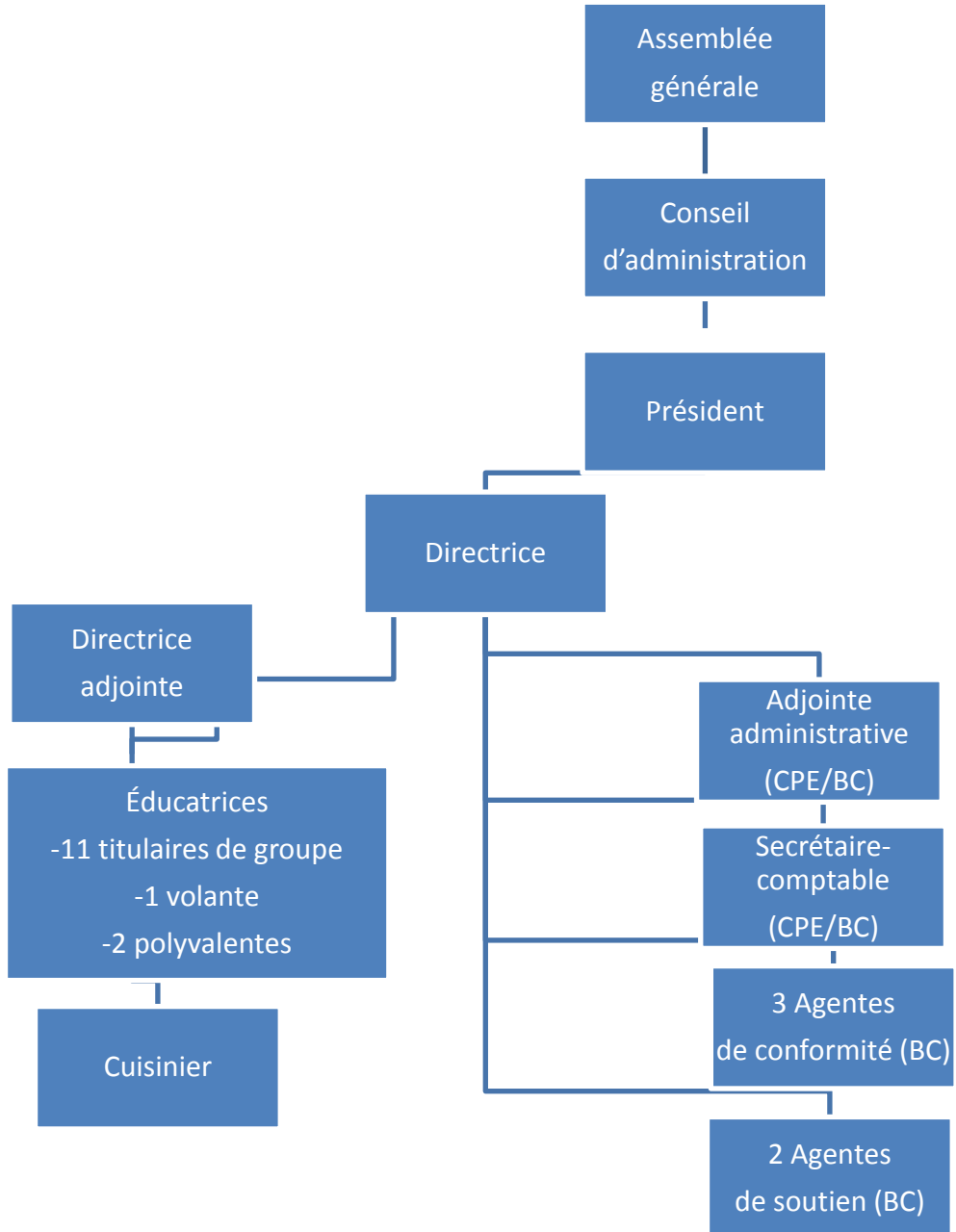
Le centre de la petite enfance Des premiers pas a obtenu son permis en novembre 1997.

À cette époque, le CPE comptait 150 places en milieu familial et avait ses bureaux au 331, boul. St-Joseph à Hull. En septembre 1997 commençait également la mise en place de la Politique familiale du nouveau ministère de la Famille et de l'enfance qui remplaçait l'Office des services de garde. Avec ces changements venaient également les places à contribution réduite, ou à 5\$ (PCR) et l'obligation pour les CPE de se diversifier, c'est-à-dire d'offrir les deux modes de garde existants (en milieu familial et en installation).

Le CPE Des premiers pas a immédiatement amorcé son expansion en milieu familial. De 150 places, il passe à 180 puis à 210 pour finalement atteindre 250 qui étaient le maximum permis pour un CPE avant l'adoption de la Loi 124 en décembre 2005.

Après plusieurs mois de laborieuses démarches avec les différentes instances politiques, l'installation du 165 de l'Atmosphère ouvre ses portes en septembre 2000. C'est tout un changement pour le CPE qui accueille maintenant 80 enfants, dont 20 poupons en plus de coordonner la garde en milieu familial. Le CPE Des premiers pas a aussi obtenu, en juin 2006, l'agrément de bureau coordonnateur pour le territoire du secteur Hull de la ville de Gatineau. Cet agrément compte 851 places en milieu familial, ce qui représente environ 140 services de garde.

1.2 Organigramme



1.3 Objectifs de la plate-forme

La plate-forme pédagogique se veut une description complète de l'orientation générale, des objectifs spécifiques et des valeurs du centre. Elle est un appui pour le personnel éducateur et donne un sens à l'approche éducative privilégiée. Elle assure la cohérence et la continuité auprès des adultes responsables du bien-être des enfants. Ces éléments sont deux aspects essentiels afin d'assurer la stabilité et ainsi permettre à l'enfant de se développer dans un environnement encadrant et soutenant. La plate-forme permet également la mise en place des conditions optimales souhaitées afin d'assurer le développement global et harmonieux de l'enfant.

2. Mission éducative

Accompagner l'enfant dans son cheminement en lui offrant un environnement chaleureux, sécuritaire et sécurisant qui reconnaît et respecte son unicité.

3. Valeurs privilégiées

3.1 Définitions

Le partage

Aider l'enfant dans l'apprentissage du partage de l'environnement et du matériel qui est essentiel à la vie en groupe.

L'entraide

Apprendre à l'enfant l'importance de l'entraide et de la coopération dans la vie en groupe.

Le respect

Apprendre à l'enfant à accepter que les autres soient différents, qu'ils n'aient pas les mêmes idées et les mêmes goûts que lui. Lui apprendre également à se respecter lui-même ainsi que le matériel et les lieux qui l'entourent.

L'autonomie

Amener l'enfant à développer ses capacités en l'encourageant à faire des choix, à prendre des responsabilités et avoir de l'initiative.

La socialisation

Apprendre aux enfants à vivre avec les autres, sans perdre leur identité et sans menacer celle des autres.

La politesse

Familiariser l'enfant à certaines consignes de politesse ex : dire merci, s'il-vous plaît, etc.

3.2 Mise en application

Le partage :

Soutenir l'enfant dans l'apprentissage du partage du matériel et de l'environnement avec les autres. Le partage peut être guidé et enseigné à l'enfant. Encourager l'enfant à partager avec l'adulte et les autres enfants. Apprendre aux enfants à faire des compromis et à dire ce qu'ils veulent ou ne veulent pas, offrir un modèle de partage qu'il pourra reproduire dans d'autres situations. Soutenir le développement d'habiletés sociales et langagières favorisant le partage.

L'entraide :

Donner l'exemple aux enfants. Donner des occasions aux enfants de pouvoir aider les autres. Faire des jeux coopératifs pour favoriser l'entraide. Encourager les gestes d'entraide et valoriser les initiatives.

Le respect

Écouter, être attentive, être empathique, être disponible et avoir une présence engagée à l'égard de l'enfant et de ses relations avec autrui. Lui faire prendre conscience de ses émotions et lui permettre de les exprimer positivement. Lui faire prendre conscience de ses sentiments envers lui, les autres et l'environnement. Respecter l'unicité de l'enfant.

L'autonomie

Soutenir l'enfant dans ses efforts et dans sa démarche d'apprentissage. Valoriser l'enfant dans ses essais et ses efforts. Confier des responsabilités à l'enfant. Favoriser la liberté des choix chez l'enfant. Amener l'enfant à être capable de dire ce qu'il pense, à trouver des solutions à ses problèmes.

La socialisation :

Offrir à l'enfant des occasions d'exprimer ses émotions dans différents moments de la journée. Être un modèle. Laisser la chance aux enfants de régler des conflits par eux-mêmes et les soutenir au besoin (l'enfant apprend en action). Créer une relation sécurisante avec l'enfant pour qu'il se sente en sécurité dans son milieu. Aider l'enfant à développer sa capacité à faire confiance aux autres et de bien s'entendre avec eux tout en s'affirmant.

La politesse :

Être un modèle (les enfants vous observent, ils auront tendance à imiter votre comportement). Féliciter l'enfant lorsqu'il fait spontanément un geste poli (ouvrir la porte, dire merci...). Faire des jeux de rôle où l'enfant aura besoin de dire merci. Faire prendre conscience de l'effet des paroles et des comportements de l'enfant en les lui nommant (ex : Bravo, regarde comme ton amie est contente lorsque tu la remercies).

4. Programme éducatif « Accueillir la petite enfance »

4.1 Principes de base

Étant très fortement inspirée du programme du Ministère de la Famille, la plate-forme pédagogique du CPE Des premiers pas ne peut qu'en adopter les cinq grands principes directeurs.

- ❖ Chaque enfant est un être unique.
- ❖ Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.
- ❖ L'enfant est le premier agent de son développement.
- ❖ L'enfant apprend par le jeu.
- ❖ La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

4.2 Orientation générale

Les principes de base sont un guide pour orienter les interventions du personnel éducateur et assurer la cohérence dans l'application de ces principes auprès des enfants et des parents.

4.3 Objectifs spécifiques

- Favoriser le développement global de l'enfant :
 - ❖ En mettant l'accent sur le processus de développement plutôt que sur l'acquisition d'habiletés spécifiques ou sur le produit qui pourrait résulter de l'action de l'enfant.
- Favoriser la dimension physique et motrice du développement global :
 - ❖ En permettant à l'enfant de devenir graduellement autonome dans l'expression et la satisfaction de ses besoins physiologiques.
- Favoriser la dimension cognitive du développement global :
 - ❖ En permettant à l'enfant de progresser dans sa connaissance du monde, dans sa compréhension des relations entre les objets et entre les événements, dans la construction de sa pensée, dans le développement de son raisonnement logique et le développement de stratégies de résolution de problèmes.
- Favoriser la dimension langagière du développement global :
 - ❖ En étant un lieu de stimulation et d'exercice du langage sous toutes ses formes.
- Favoriser la dimension socioaffective et morale du développement global :
 - ❖ En donnant l'occasion à l'enfant de développer sa confiance en lui-même et son estime de soi, en prenant graduellement conscience de ses capacités, en relevant de nouveaux défis à sa mesure et en le valorisant à travers les activités qu'il réalise.
- Préparer les étapes ultérieures du développement :

- ❖ En créant un milieu de vie s'inscrivant dans une mission globale, plutôt que dans une approche scolarisante où l'accent est mis en priorité sur les dimensions cognitives.

5. Programme éducatif vécu au quotidien

5.1 Pédagogie ouverte

La pédagogie ouverte est l'outil privilégié choisi par notre centre afin d'appliquer le programme éducatif du Ministère de la Famille, Accueillir la petite enfance.

5.2 Définition de la pédagogie ouverte

La pédagogie ouverte est principalement centrée sur l'interaction enfant/environnement/éducatrice. Dans cette forme de pédagogie, on considère que chaque enfant possède des forces et des habiletés qui le différencient des autres et que son monde d'apprentissage privilégié est le jeu.

Ainsi l'éducatrice doit permettre à l'enfant de découvrir ses talents en offrant à celui-ci un environnement riche et stimulant. Elle est donc responsable de créer un climat de confiance axé sur l'échange et le contact chaleureux. Ceci demande donc à l'adulte une démarche constante de recherche et de réflexion, d'amélioration et de changement.

L'éducatrice croit aussi que les enfants sont des êtres créateurs, qu'ils sont donc capables de créer, de communiquer, de décider, de planifier, etc. Ainsi, elle accepte d'être à l'écoute de leurs idées et elle cherche par divers moyens à favoriser le développement de l'autonomie, de l'expression et de la créativité. Dans ce contexte, les moyens choisis par l'enfant ainsi que l'expérience vécue sont beaucoup plus importants que les résultats obtenus. C'est pour cela que le fonctionnement par choix d'ateliers où enfants et éducatrices proposent des activités est privilégié dans un contexte de pédagogie ouverte.

Il est évident que, dans cette optique, le travail de l'éducatrice est exigeant, mais au combien valorisant puisque, d'une certaine façon, elle apprend avec les enfants ; elle doit parfois répondre à plusieurs idées d'activités, stimuler les enfants, les observer en remplissant des grilles afin de déterminer leur zone proximale de développement, les aider à cheminer dans une découverte, faire de la recherche pour mettre en application cette pédagogie ouverte.

Intervention démocratique

Nous favorisons le style d'intervention démocratique qui est basé sur la résolution de conflit et la collaboration enfant/éducatrice. L'adulte considère l'enfant comme une personne et admet qu'il a la capacité d'agir lui-même dans son milieu de vie en misant sur les forces et le potentiel de chacun. L'adulte favorise l'autonomie des enfants en les encourageant à régler eux-mêmes leurs conflits. Cette forme d'intervention mise à long terme sur l'autodiscipline. Elle les

soutient dans la recherche de solution. Elle est à l'écoute des besoins des enfants et établit des consignes claires et explicites.

La résolution de conflits se fait par étapes :

- ❖ L'éducatrice pose une question ouverte aux enfants.
- ❖ L'éducatrice laisse les enfants s'exprimer.
- ❖ L'éducatrice reformule ce que les enfants ont exprimé et donne son point de vue. Elle situe le problème et l'émotion que ce dernier suscite.
- ❖ L'éducatrice laisse les enfants trouver la solution.
- ❖ L'éducatrice soutient les enfants dans l'application de la solution.
- ❖ L'éducatrice observe l'effet de son intervention.

En utilisant la résolution de conflits, l'éducatrice mise sur la confiance, les forces des enfants et leur démontre des façons acceptables de négocier avec les autres.

Aménagement du local

L'aménagement du local se fait en tenant compte du développement global des enfants. Ainsi, l'aménagement doit répondre aux différents besoins et intérêts des enfants. On doit considérer que l'enfant est le premier agent de son développement et que, pour se développer, il a besoin d'échanger avec son environnement physique et humain. La pensée de l'enfant s'inspire directement de ce qu'il voit, entend ou touche. C'est une démarche autonome pour laquelle l'enfant a le plein pouvoir. L'aménagement des coins d'activités invite l'enfant à faire ses propres choix et lui donne la possibilité de développer ainsi son autonomie.

Fonctionnement par ateliers

Le fonctionnement par ateliers résulte de l'aménagement par coins d'activités. Le terme « atelier » désigne un jeu portant sur un thème donné et se déroulant dans un des coins d'activités. Le jeu en atelier peut être proposé par l'enfant et le personnel éducateur. Le rôle du personnel éducateur est, entre autres, de choisir le matériel proposé aux enfants, le disposer, en expliquer l'utilisation. De plus, il doit observer, s'assurer que chaque enfant s'organise bien, que les règles de fonctionnement soient respectées et il doit stimuler un apprentissage spécifique chez chacun des enfants.

Mise sur pied d'ateliers

- ❖ **La planification**
C'est l'étape préparatoire au cours de laquelle l'enfant choisit une activité.
- ❖ **L'activité**
L'enfant évolue librement en participant à un atelier tout en respectant certaines limites telles le respect des autres et les consignes de sécurité.

❖ **Le retour**

Permet à l'enfant de développer son esprit d'analyse, sa mémoire, son sens de l'observation, sa capacité d'évaluer le résultat obtenu à la fin de l'activité.

Horaire et contrôle du temps

Le personnel éducateur doit établir un horaire régulier pour donner des repères à l'enfant et qui lui permettront d'anticiper les événements. L'enfant développe ainsi un sentiment de sécurité et peut agir de manière autonome en annonçant les événements, en contrôlant le début et la fin d'une activité. De plus, en faisant preuve de souplesse dans l'horaire, le personnel éducateur tient compte des besoins des enfants.

5.3 Les quatre conditions de l'application de la pédagogie ouverte

- ❖ La connaissance des besoins, des intérêts et des caractéristiques du développement global des enfants du groupe. En observant les enfants et en se référant à des grilles d'observation correspondant au groupe d'âge.
- ❖ L'aménagement du local qui répond aux besoins et aux intérêts des enfants.
- ❖ Une planification et un horaire type centrés sur l'enfant.
- ❖ Un style d'intervention démocratique qui favorise la collaboration.

Deuxième partie : programme d'activités du CPE Des premiers pas

6. Les cinq aspects du développement global de l'enfant

La pédagogie ouverte favorise le développement global de l'enfant qui est un processus faisant appel à plusieurs dimensions. Chacune d'elles intervient toutefois à des degrés divers, selon les apprentissages de l'enfant et les activités auxquelles il s'adonne. Viser le développement global de l'enfant, cela signifie lui donner l'occasion de se développer sur tous les plans. C'est accorder une égale importance à chacun d'entre eux et reconnaître qu'ils sont étroitement interreliés.

- ❖ **Dimension affective** : confiance, estime de soi, autonomie, expression des besoins et des sentiments.
- ❖ **Dimension physique et motrice** : motricité globale, motricité fine, latéralité, schéma corporel, organisation temporelle, sens rythmique, organisation spatiale, organisation perceptive.
- ❖ **Dimension sociale et morale** : conscience des autres, relations avec les pairs, relations avec l'adulte, sens des responsabilités, habiletés sociales, intégration des règles et des valeurs, respect, acceptation des différences.
- ❖ **Dimension cognitive** : habiletés logiques, créativité, résolution de problèmes.
- ❖ **Dimension langagière** : langage, connaissances, compréhension.

7. Dimension affective

La satisfaction des besoins affectifs de l'enfant est tout aussi importante que celle de ses besoins physiques. La dimension affective permet à l'enfant de développer un lien de confiance et ainsi répondre à son besoin de sécurité. Par ce fait, il développera sa capacité à gérer les changements et les transitions tout au long de sa vie.

L'enfant manifeste plusieurs émotions, de la tristesse à la joie en passant par la colère. Il apprend à les exprimer et à les contrôler. Cette capacité l'aide à bâtir son estime de soi et l'amène à développer des qualités, comme l'empathie, la compassion, la résilience et l'affirmation de soi, de même que la capacité d'affronter la vie.

7.1 Pistes favorisant le développement de la dimension affective

- ❖ Offrir à l'enfant des responsabilités afin de favoriser son estime de soi et son autonomie.
- ❖ Encourager l'enfant à exprimer et à réaliser des choix (décider de sa place au dîner, des ateliers, de l'histoire, etc.)
- ❖ Féliciter l'enfant pour ses réussites et ses efforts pour lui donner une image positive de lui-même.
- ❖ Prendre le temps d'écouter l'enfant
- ❖ Encourager l'enfant à exprimer ses besoins, ses désirs, ses émotions, ses états d'âme, etc.
- ❖ Créer un lien de confiance avec les parents afin de favoriser l'attachement avec l'enfant.

8. Dimension physique et motrice

Cette dimension fait référence aux besoins physiologiques, physiques, sensoriels et moteurs de l'enfant. Le développement de ses habiletés motrices (agilité, endurance, équilibre, latéralisation, etc.) comprend la motricité globale (ramper, marcher, saisir un objet...) et la motricité fine (dessiner, enfiler des perles, découper...). Cette dimension favorise le développement physique et moteur tout en menant les enfants à acquérir de saines habitudes de vie.

8.1 Pistes favorisant le développement de la dimension physique et motrice

- ❖ Permettre à l'enfant de manipuler différentes matières et textures.
- ❖ Permettre à l'enfant de manipuler des crayons, pinceaux, ciseaux, etc.
- ❖ Planifier des activités d'obstacles.
- ❖ Planifier des activités motrices autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- ❖ Mettre à la disposition des enfants des petits objets.
- ❖ Proposer aux enfants de danser, de se déplacer au rythme de la musique.

9. Dimension sociale et morale

Le CPE Des premiers pas offre à l'enfant l'occasion d'apprendre à entrer en relation avec d'autres, à exprimer et contrôler ses émotions, à se mettre à la place de l'autre et à résoudre des problèmes. L'acquisition d'habiletés sociales et l'émergence d'une conscience du bien et du mal lui permettent d'entretenir des relations de plus en plus harmonieuses avec son entourage et de tenir compte de la perspective des autres avant d'agir.

9.1 Pistes favorisant le développement de la dimension sociale et morale

- ❖ Permettre aux enfants d'initier et d'expérimenter le jeu coopératif et les activités en équipe.
- ❖ Offrir des occasions où l'enfant doit apprendre les modalités d'une vie de groupe.
- ❖ Démontrer de l'ouverture aux différences.
- ❖ Observer les enfants dans leurs interactions en jeux libres afin d'intervenir, dans le plaisir, sur des habiletés sociales qui sont en apprentissages.
- ❖ Sensibiliser les enfants aux questions écologiques telles que l'économie d'énergie, la conservation des ressources naturelles et le respect de l'environnement.

10. Dimension cognitive

Un milieu de vie stimulant permet à l'enfant de développer ses sens, d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles ainsi que de comprendre de plus en plus le monde qui l'entoure. L'éducatrice soutient les enfants sur ce plan en favorisant chez eux la réflexion, le raisonnement et la créativité.

10.1 Pistes favorisant le développement de la dimension cognitive

- ❖ Offrir aux enfants des activités lui permettant de comparer par items, d'ordonner des objets, de faire des séries par couleurs, grandeurs, association, etc.
- ❖ Accepter que le résultat ne corresponde pas aux attentes des adultes.
- ❖ Proposer aux enfants de regarder des livres.
- ❖ Laisser les enfants trouver des solutions
- ❖ Favoriser la réflexion, le raisonnement et la créativité par des jeux de logiques, de séquences, de mémoire, etc.

11. Dimension langagière

Le développement du langage et de la représentation symbolique est renforcé par la vie de groupe. L'éducatrice contribue au développement des enfants sur ce plan en parlant avec eux et en les aidant à exprimer de mieux en mieux leurs besoins et émotions, à poser des questions, à améliorer leur prononciation et leur vocabulaire. La création artistique permet à l'enfant d'exprimer ses idées et ses émotions de manière plus nuancée ; par des jeux de rôles, des dessins, des mouvements de danse, etc.

11.1 Pistes favorisant le développement de la dimension cognitive

- ❖ Favoriser les échanges entre les enfants. Prévoir des temps de causerie, d'échanges.
- ❖ Planifier des jeux d'écoute, afin de stimuler la compréhension.
- ❖ Poser des questions ouvertes.
- ❖ Jouer avec les mots : chanter, réciter des comptines, écouter et inventer des histoires.

Troisième partie : Annexes

12. La vie en pouponnière

C'est en considérant les besoins spécifiques des enfants de 0-2 que cette annexe a été élaborée. En accord avec la plate-forme pédagogique du centre, le personnel pourra ajuster et optimiser la qualité de son approche par des interventions adaptées.

Les besoins de sécurité étant assurés, c'est le développement global et harmonieux des enfants qui sera facilité par une stimulation adéquate de chacune des sphères de son développement, et ce, dans un environnement chaleureux et sécuritaire. Un climat calme et serein favorisera l'acquisition d'un sentiment de confiance essentiel à tous les acquis futurs.

Le poupon apprend à partir des expériences vécues à travers son corps et c'est par l'éveil de ses sens que les apprentissages seront réalisés. Les routines quotidiennes deviendront alors des moments privilégiés de découverte, d'exploration, de connaissances où diverses expériences d'observation et de manipulation seront proposées.

Prendre soin d'un enfant, c'est l'aider à développer sa manière d'être. La relation chaleureuse établie pendant les soins permettra à l'enfant de croître avec un sentiment de sécurité, de quiétude et de confiance. Les boires sont source de plaisir autant qu'un besoin nutritionnel. Pour favoriser le contact entre l'adulte et l'enfant, le bébé sera tenu dans les bras au moment du boire, et ce, au moins jusqu'à ce qu'il puisse boire seul. Le passage à la nourriture solide sera une autre étape où l'aptitude à l'exploration sera sollicitée. L'ambiance des repas sera sereine, détendue et l'éducatrice profitera de ces moments pour stimuler la découverte des aliments à travers les odeurs, les couleurs, le goût, la consistance, la température, et ce, dans le respect des possibilités motrices et du rythme biologique de chacun. C'est dans le même esprit que les besoins de repos seront harmonisés. Les moments de fatigue seront identifiés et les habitudes de sieste respectées.

En toutes saisons, les sorties à l'extérieur seront favorisées. Nous pensons que le changement d'environnement est une expérience enrichissante pour le développement de l'enfant.

La communication s'exercera de manière positive, constructive et claire. Une grande préoccupation sera accordée à la sécurité de manière à ce que l'enfant puisse vivre ses

expériences de façon optimale. Tout ce qui sera à la portée de l'enfant pourra être exploré sans danger.

Nous savons que de bonnes habitudes d'hygiène auront une incidence majeure dans la prévention des infections. Les verres, ustensiles, biberons et sucres ne feront pas l'objet d'échanges entre poupons.

En guise de conclusion, nous soulignons que c'est la diversité des découvertes sensorielles du poupon qui constituera une expérience de développement significative pour lui et que cette approche s'inscrit dans un continuum élaboré dans la plate-forme pédagogique de notre centre. C'est en constante évolution que nous demeurons attentives au développement global de chaque enfant, et ce, par l'épanouissement de notre milieu.

13. Les saines habitudes alimentaires au CPE Des premiers pas

Au CPE Des premiers pas, dès qu'on entre le matin, il est possible de sentir les bons petits plats qui sont préparés dans la cuisine par notre chef, Luis. Cela prépare déjà les enfants à déguster leur repas du midi avec appétit, car, souvent, leurs parents et le personnel éducateur ont déjà discuté avec eux des bonnes odeurs qui régnaient dans les locaux à leur arrivée et les enfants ont hâte de voir et de goûter ce qu'ils ont senti.

Chaque jour, un menu équilibré et respectant le guide alimentaire canadien est servi. Le menu varie selon les saisons et la disponibilité d'aliments frais et variés choisis avec soin. Les enfants seront ainsi exposés à toutes sortes d'aliments nouveaux qui viendront enrichir les échanges entre les éducatrices et les enfants à l'heure des repas. En effet, ces moments seront utilisés afin de sensibiliser les enfants à l'importance d'adopter de saines habitudes alimentaires par des causeries sur la valeur nutritive des aliments, les bons aliments versus les moins bons et l'importance de bien manger pour la croissance. Cela met de l'avant les orientations de notre programme éducatif en favorisant le développement global des enfants par une saine alimentation, en encourageant leur autonomie en leur permettant de faire des choix tout en respectant les principes de la pédagogie ouverte préconisée au CPE Des premiers pas.

Les moments du repas et des collations sont donc des instants privilégiés au CPE Des premiers pas et chaque enfant y est respecté dans son développement tout en étant encouragé à aller toujours un peu plus loin dans le développement de ses goûts et dans son apprentissage des saines habitudes alimentaires.

Le menu est affiché pour les parents près des vestiaires. Nous croyons qu'il est important que les parents et le CPE collaborent afin que leurs enfants adoptent de saines habitudes alimentaires. Ainsi, il est important de poursuivre avec eux l'échange sur les mets qui leur ont été servis au CPE. Il est également important qu'à la maison, des aliments nouveaux et diversifiés leur soient servis afin de les encourager à développer leurs goûts et leurs intérêts face à une alimentation saine et équilibrée. De plus, il peut être intéressant de prendre connaissance des éléments suivants et de reproduire à la maison ceux qui semblent pertinents pour les parents.

- ❖ Pour que l'enfant développe de saines habitudes alimentaires, l'adulte s'occupe de la qualité et l'enfant, de la quantité. Les portions seront servies en fonction de l'appétit de l'enfant afin de l'encourager à terminer son assiette
- ❖ L'éducatrice invite l'enfant à goûter, sans le forcer, mais son assiette demeure devant lui jusqu'à la fin du repas, sachant que l'enfant peut vouloir imiter ses pairs ou changer d'idée.
- ❖ L'éducatrice aide l'enfant à verbaliser son refus, s'il y a lieu, mais ne peut compenser par un autre aliment.
- ❖ Afin d'éviter une valorisation du dessert, il faut le lui offrir, qu'il ait terminé ou non son repas principal. Même si l'enfant n'a pas touché son repas principal, le dessert lui est offert.
- ❖ Afin que les repas se déroulent dans le calme, les enfants mangent dans leur local. L'éducatrice les sensibilise aux bruits et assure une atmosphère propice aux échanges entre enfants et adultes.
- ❖ Pour éviter les accidents et le va-et-vient, l'éducatrice demande aux enfants de rester assis pendant qu'ils mangent.
- ❖ Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, les enfants sont sensibilisés à ne pas partager la nourriture et les ustensiles.
- ❖ Il est permis à chaque enfant de manger à son propre rythme. Cependant, l'éducatrice stimule verbalement l'enfant distrait et peu attentif à son repas pour qu'il puisse terminer dans un délai raisonnable.
- ❖ L'enfant qui dérange les autres ou qui a de la difficulté à adopter un comportement acceptable à table pourra être retiré ou assis à une table séparée après avertissement.

Gestion des allergies

- ❖ En raison des allergies potentielles, aucun aliment ne doit être apporté de la maison par les parents. Incluant le déjeuner. Deux collations par jour sont servies aux enfants.
- ❖ Pour cette raison, lors d'activités spéciales ou pour l'anniversaire d'un enfant, le gâteau est fourni par le CPE.
- ❖ Chaque parent doit signaler au CPE toutes allergies connues de son enfant via la fiche d'inscription et compléter les documents remis par l'administration du CPE à cet effet.
- ❖ Les menus de CPE ne comportent aucun aliment contenant des noix ou des arachides. Les autres aliments hautement allergènes, tels que les fruits de mer, par exemple, ne font pas partie du menu non plus.
- ❖ Le CPE respectera toutes les autres allergies. Pour ce faire, l'enfant n'aura pas l'aliment, mais celui-ci restera au menu. Cette façon de procéder a pour but de ne pas priver les autres enfants d'un aliment sain et de responsabiliser l'enfant allergique en lui apprenant à verbaliser son allergie à son entourage. Évidemment, l'éducatrice prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter que l'enfant allergique n'entre en contact avec l'aliment.
- ❖ Une désinfection complète des tables est faite par l'éducatrice avant et après chaque repas et/ou collation.

14. Restrictions alimentaires

En tant qu'établissement de services à la famille, le CPE est sensible aux différences de culture et de religion de sa clientèle. Cette procédure prévoit des accommodements qui pourront être proposés aux parents, selon la situation.

14.1 Les obligations légales

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser les obligations des CPE découlant de leur loi constitutive et des règlements d'application. En vertu de cette loi, le CPE a l'obligation d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'il reçoit. Les articles 110 et 111 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance se lisent comme suit:

Article 110. *Le prestataire de services de garde doit, lorsqu'il fournit aux enfants des repas et des collations, s'assurer qu'ils sont conformes au Guide alimentaire canadien pour manger sainement (Santé Canada, Ottawa, 1997) ou toute autre édition ultérieure de ce guide pouvant être publiée par Santé Canada.*

Article 111. *Le prestataire de services de garde doit suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec.*

14.2 La Charte des droits et libertés de la personne

Les CPE doivent également respecter la Charte des droits et libertés de la personne et donc éviter toute forme de discrimination. À ce sujet, l'article 10 de la Charte se lit comme suit:

Article 10. *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.*

Par conséquent, le CPE s'engage à :

- ❖ Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants dont il a la garde ;
- ❖ Fournir aux enfants des repas et des collations qui sont équilibrés et conformes au Guide alimentaire canadien ;
- ❖ Évaluer toutes les possibilités raisonnables afin de proposer un accommodement qui conviendra le mieux à chaque cas d'espèce ; cela sur demande écrite à la direction de la part du parent souhaitant qu'un aliment figurant au menu ne soit pas servi à son enfant.
- ❖ S'il y a lieu, le CPE pourra offrir un autre plat à l'enfant ou pourra remplacer l'aliment qui pose problème. Le parent ne peut pas fournir les repas de son enfant.

15. Saines habitudes de vie

Le jeu actif et le développement moteur font partie du quotidien au CPE Des premiers pas. Tel qu'il a été présenté dans la section sur le développement physique et moteur, plusieurs activités sont proposées aux enfants afin d'en assurer un développement adéquat. Cela respecte les orientations de notre programme éducatif.

Deux périodes de jeu actif par jour sont proposées aux enfants. Le matin et en fin de journée. Notre cour extérieure est priorisée pour ces activités, mais la grande salle est un endroit où les enfants peuvent courir, sauter, participer à des courses d'obstacles, jouer au ballon, danser, etc. lorsque la température ne permet pas de sortie à l'extérieur.

À cet effet, lors des sorties extérieures ou de l'utilisation de la grande salle, des ateliers de jeu actif sont offerts : soccer, basketball, courses, glissade, etc. pour développer la motricité globale. C'est aussi l'occasion de simplement bouger en explorant l'environnement.

Pour la motricité fine, il y a le carré de sable et différents ateliers de dessins, blocs ou autres permettant aussi à l'enfant de se détendre entre deux périodes de jeu plus actif.

Pour toutes ces activités, le personnel éducateur bouge avec les enfants et leur offre un encadrement en les observant afin de déterminer où ils en sont rendus dans leur développement moteur. Cela permet d'offrir à chaque enfant, l'accompagnement nécessaire pour une progression optimale.

Les Directives canadiennes en matière d'activités physiques précisent que les enfants âgés de 1 an à 4 ans devraient faire au moins 180 minutes d'activité physique, peu importe l'intensité, réparties au cours de la journée. Cela devrait permettre une progression vers au moins 60 minutes de jeu actif à l'âge de 5 ans.

Cela inclut la réalisation de toute activité qui permet de bouger, de jouer dehors et d'explorer son environnement, de ramper, marcher rapidement, courir ou danser. (http://www.csep.ca/CMFiles/Guidelines/CSEP_Guidelines_Handbook_fr.pdf)

Il est donc clair que pour atteindre les objectifs de ces directives, il ne suffit pas que les enfants bougent au CPE, ils doivent aussi bouger à la maison avec leurs parents.

16. Politique face à la sieste

Le repos varie selon l'âge et le rythme biologique de chacun. Le respect de ce besoin est primordial puisque, durant le sommeil, des fonctions importantes s'accomplissent chez l'enfant : sécrétion de l'hormone de croissance, le développement des circuits nerveux, la mémorisation et l'organisation des informations et la résolution de tensions accumulées...

La sieste est indispensable pour compléter la nuit. Cependant, au CPE, la durée de celle-ci varie en fonction du groupe d'âge de l'enfant. La période de repos se déroule donc ainsi :

Enfant de la pouponnière : selon le rythme de l'enfant

Enfant de 18 mois à 4 ans : de 12h30 à 14h30

Enfant de 4-5 ans : 13h à 14h30

- ❖ Pour favoriser le repos, l'éducatrice établit une routine propice à amener les enfants au calme.
- ❖ L'éducatrice crée un environnement chaleureux et invitant au sommeil (musique douce, lumière tamisée). Il importe que le volume de la musique ne soit pas trop élevé afin d'éviter une surstimulation auditive.
- ❖ L'éducatrice respecte le besoin de l'enfant d'avoir un objet transitionnel qu'il affectionne particulièrement à ses côtés (suce, doudou, toutou); cet objet ne doit servir ni à la négociation ni au chantage.
- ❖ L'éducatrice peut caresser l'enfant qui le désire pour l'aider à se détendre.
- ❖ L'enfant de 18 mois à 5 ans qui ne dort pas est invité à s'étendre sur son matelas pour une période de relaxation lui permettant de récupérer. De plus, cela permet à ceux qui en ont besoin de s'endormir.
- ❖ Après cette période de relaxation (maximum 45 minutes), l'éducatrice doit offrir à l'enfant la possibilité de faire des activités calmes.
- ❖ Après 14h30, l'éducatrice aide les enfants réveillés à reprendre leurs activités et laisse les autres se réveiller en douceur.

17. Interventions privilégiées au CPE Des premiers pas

Un comportement inacceptable est une action blessante ou menaçante pour soi ou pour les autres. De plus, cette action va à l'encontre de bien commun et des conventions sociales qu'exige la vie en groupe. Par le fait même, le comportement inacceptable va à l'encontre des valeurs véhiculées par le CPE. Plus spécifiquement, un comportement inacceptable est tout comportement qui :

- ❖ Entrave l'apprentissage et le développement de l'enfant et nuit à son succès au jeu;
- ❖ Est dommageable pour l'enfant, ses camarades ainsi que les adultes qui l'entourent.

Exemple de comportements :

Direct : Frapper, pousser, mordre, pincer, donner des coups de pieds, cracher ou de tirer les cheveux.

Indirect : bousculer, se moquer, passer outre les règles et les consignes, refuser de partager, ne pas porter attention ou faire des crises.

Face à de telles situations, il faut intervenir le plus rapidement possible afin de soutenir l'enfant dans l'acquisition de comportements sociaux acceptables.

L'intervention positive est la seule à permettre des apprentissages durables. Les sanctions émotives nuisent à la relation entre le censeur et le puni, créent un climat de confrontation, ébranlent l'enfant dans son sentiment de sécurité et contrecarrent l'apprentissage. Les enfants qu'on a contrôlés par la punition peuvent se servir de l'agression pour contrôler les autres. Les sanctions peuvent détruire l'estime de soi et faisant croire à l'enfant qu'il est mauvais et qu'il mérite d'être puni. Les pratiques suivantes sont punitives et inacceptables : menacer, utiliser le chantage, faire peur, humilier, crier, mettre dans l'embarras, agacer, insulter ou dénigrer, intimider.

Que faire devant un comportement inacceptable :

- ❖ Donner un choix à l'enfant pour qu'il ait le contrôle de la situation.
- ❖ Fixer des limites claires, indiquer les conséquences de son choix (conséquences justes et raisonnables).
- ❖ Être positive, dire à l'enfant ce qu'il doit faire et non ce qu'il ne doit pas faire. Rester calme. Paroles positives, respectueuses et non menaçantes. Parler sans détour, être brève et précise.
- ❖ Laisser l'enfant le temps de réfléchir (retrait).
- ❖ Faire le suivi lui faisant observer le choix qu'il a fait.
- ❖ Permettre à l'enfant de sauver son honneur (estime de soi).
- ❖ Accorder de l'importance aux sentiments de l'enfant.
- ❖ Être constante.
- ❖ Donner l'exemple.

SOYEZ RESPECTUEUSES ENVERS L'ENFANT ET ENVERS VOUS-MÊME

LA RÉPÉTITION EST NORMALE ET ESSENTIELLE

18. L'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité

La fréquentation du CPE marque souvent pour l'enfant le début de participation à la vie en collectivité.

Alors, au CPE Des premiers pas, l'adaptation et l'intégration à la vie en collectivité font partie des apprentissages. Cela veut dire que l'enfant doit y vivre une première expérience collective positive en s'y adaptant progressivement, selon son stade de développement et en découvrant un milieu de vie où il peut s'intégrer pleinement et interagir avec son environnement.

Les orientations du programme éducatif appliqué au CPE Des premiers pas facilitent l'adaptation et l'intégration de chaque enfant grâce, entre autres, aux moyens et aux activités suivantes:

- ❖ Une intégration progressive, lorsque possible

- ❖ Possibilité pour le parent de passer du temps avec son enfant à la pouponnière
- ❖ Un accueil chaleureux et personnalisé de l'enfant et de ses parents
- ❖ Ronde de chansons/causerie le matin pour démarrer la journée
- ❖ Stabilité au niveau des éducatrices suppléantes
- ❖ Objet familier (doudou/toutou) pour la sieste
- ❖ Repères familiaux (photos, album, etc.) à la disposition de l'enfant
- ❖ Pictogramme de la routine quotidienne permettant à l'enfant de se situer dans le temps
- ❖ Cahier de communication basé sur l'observation de l'enfant pour permettre au parent de partager les expériences que son enfant a vécues au CPE

Pour favoriser l'accueil et la collaboration des parents, des rencontres sont organisées avec l'éducatrice de leur enfant en début d'année et ensuite, au besoin. Lors de toutes les sorties organisées par le CPE, les parents sont invités à participer et à profiter de ces belles occasions avec leurs enfants.

Des sorties au cinéma du Plateau ou des visites de différents commerces peuvent être organisées pour les enfants de 3 à 5 ans. De plus, les enfants sont invités à explorer le quartier lors de la semaine des services de garde. Une grande marche est organisée et tous vont déguster la collation dans un parc avoisinant.

Le CPE collabore avec Québec en forme pour l'animation d'activités de soccer auprès des enfants de 4-5 ans et ponctuellement, à différents projets de la communauté permettant de favoriser le développement des enfants.